

Circulaire n° 76-002 du 2 janvier 1976

(Programmation et coordination : bureau DGPC/6)
*aux Recteurs, aux Inspecteurs d'académie,
aux Chefs d'établissement de second degré*

Objet : Accueil des élèves de second degré en fonction des horaires des transports scolaires.

J'ai été saisi à plusieurs reprises des problèmes que pose, pour la sécurité des élèves, le décalage entre les horaires des transports scolaires et les heures de début et de fin des cours.

Afin de remédier à cette situation et sans méconnaître les difficultés qu'ils pourront rencontrer, je demande aux chefs d'établissement de second degré de bien vouloir rechercher toutes les formules qui

128

B.O. n° 2 (15-1-76)

permettront, compte tenu de la situation de l'établissement, d'assurer l'accueil des élèves pendant ces périodes d'attente.

Pour le ministre et par délégation :
Le Directeur général de la
Programmation et de la Coordination,
Marcel PINET